

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 06 mars 2017

DATE DE CONVOCATION : 28 février 2017

PRESIDENT : Bertrand MAURIS-DEMOURIUX, Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Paul BALLALOU, Florent BRASIER, Marie-Hélène CHAVES, Marion COMTE, Giovanni CORRIAS, Rémi DELSANTE, Christian DUPONT, Valérie FERRARINI, Véronique FOREL, Isabelle FRACHON BOURQUI, Claude GOY, Jean-Paul GUIGNARDAT, Arnaud MANIGLIER, Isabelle MONTMASSON, Vincent MUNKA, Laurence NENNIG, Jean-Michel PASQUIER, Paul PASQUIER, Christophe PERY, Nathalie RIOU, Sandrine TRINCAT, Laurette ZANON

ABSENTS EXCUSES : Mme Pascale CAVORET (pouvoir donné à Rémi DELSANTE), Julie HOLLOSI (pouvoir donné à Arnaud MANIGLIER), Hervé LEMOS (pouvoir donné à Isabelle MONTMASSON), Jean-Claude MONTCHARMON, Christelle PIERRARD (pouvoir donné à Bertrand MAURIS-DEMOURIUX), Lilian RUBIN-DELANCHY (pouvoir donné à Christophe PERY)

SECRETAIRE: Arnaud MANIGLIER



M le Maire a proposé le retrait de la délibération n° 18 relative au RIFSEPP du fait de l'absence des textes réglementaires relatifs à la filière technique qui devaient sortir courant février.

M le Maire a proposé l'approbation du procès verbal de la séance du 26 janvier 2017 et a demandé d'intégrer 2 observations formulées par M Christophe PERY. Il a proposé de soumettre l'approbation de ce P.V au prochain conseil municipal

DECISIONS MUNICIPALES

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal de la décision municipale suivante :

- ❖ **DM2017_01_04: Renouvellement de convention d'occupation d'un logement au 1^{er} étage sis 405, avenue de Chatillon à titre onéreux et précaire au profit de M. Luc SELLESLAGS**

Il a été décidé de louer, à M. Luc SELLESLAGS, à titre précaire, du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017 un logement de 35 m², situé 405, avenue de Chatillon, situé au 1^{er} étage pour un loyer mensuel de 270 €, chauffage compris. (Loyer HC : 217,70 €/mois - Provision mensuelle chauffage : 52,30 €/mois).

***Le Conseil,
A l'unanimité,***

A ADOPTÉ les projets de résultats repris par anticipation dans les Budgets Primitifs des Budgets Principal, de l'Eau et de l'Assainissement. Tel que décrits ci-dessous :

BUDGET GENERAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		476 279.10		788 913.88	0.00	1 265 192.98
Opérations de l'exercice	5 037 992.46	5 439 655.25	2 454 595.15	1 708 651.29	7 492 587.61	7 148 306.54
TOTAUX	5 037 992.46	5 915 934.35	2 454 595.15	2 497 565.17	7 492 587.61	8 413 499.52
Résultats de clôture		877 941.89		42 970.02		920 911.91
Restes à réaliser			1 349 690.00	1 000 000.00	349 690.00	
TOTAUX CUMULES	0.00	877 941.89	1 349 690.00	1 042 970.02	349 690.00	920 911.91
RESULTATS DEFINITIFS		877 941.89	306 719.98			571 221.91

Les résultats étant repris de la façon suivante :

- 42 970,02 € seront affectés au *compte 001 « excédent d'investissement reporté »*
- 306 719,98 € seront affectés au *compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »*
- 571 221,91 € seront affectés au *compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »*

BUDGET DE L'EAU

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		222 849.50		27 536.60	0.00	250 386.10
Opérations de l'exercice	627 508.58	692 859.44	152 022.92	148 639.21	779 531.50	841 498.65
TOTAUX	627 508.58	915 708.94	152 022.92	176 175.81	779 531.50	1 091 884.75
Résultats de clôture		288 200.36		24 152.89		312 353.25
Restes à réaliser			55 040.00	0.00	55 040.00	
TOTAUX CUMULES	0.00	288 200.36	55 040.00	24 152.89	55 040.00	312 353.25
RESULTATS DEFINITIFS		288 200.36	30 887.11			257 313.25

Les résultats étant repris de la façon suivante :

- 24 152,89 € seront affectés au *compte 001 « excédent d'investissement reporté »*
- 30 887,11 € seront affectés au *compte 1068 « autres réserves »*
- 257 313,25 € seront affectés au *compte 002 « excédent d'exploitation reporté »*

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		141 175.11		113 971.85	0.00	255 146.96
Opérations de l'exercice	639 451.42	688 024.69	111 162.19	94 315.79	750 613.61	782 340.48

TOTAUX	639 451.42	829 199.80	111 162.19	208 287.64	750 613.61	1 037 487.44
Résultats de clôture		189 748.38		97 125.45		286 873.83
Restes à réaliser			29 400.00	0.00	29 400.00	
TOTAUX CUMULES	0.00	189 748.38	29 400.00	97 125.45	29 400.00	286 873.83
RESULTATS DEFINITIFS		189 748.38		67 725.45		257 473.83

Les résultats étant repris de la façon suivante :

- 97 125,45 € seront affectés au *compte 001 « excédent d'investissement reporté »*
- 0 € seront affectés au *compte 1068 « autres réserves »*
- 189 748,38 € seront affectés au *compte 002 « excédent d'exploitation reporté »*

Le Conseil,

A ADOPTÉ le budget primitif 2017 pour le Budget Général et par chapitre.

BUDGET GENERAL

<u>SECTION FONCTIONNEMENT</u>	dépenses	5 897 972,19 €
	recettes	5 897 972,19 €

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	dépenses	7 097 190 €
	recettes	7 097 190 €

Vote : 22 Pour

6 **Contre** (Ms RUBIN DELANCHY Lilian, Jean-Michel PASQUIER, Christophe PERY, Mmes NENNIG Laurence, FRACHON BOURQUI Isabelle, Sandrine TRINCAT)

Le Conseil,

A ADOPTÉ le budget primitif 2017 pour le service de l'eau et par chapitre.

SERVICE DES EAUX

<u>SECTION D'EXPLOITATION</u>	dépenses	991 733,25 €
	recettes	991 733,25 €

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	dépenses	644 583,25 €
	recettes	644 583,25 €

Vote : 22 Pour

6 **Contre** (Ms RUBIN DELANCHY Lilian, Jean-Michel PASQUIER, Christophe PERY, Mmes NENNIG Laurence, FRACHON BOURQUI Isabelle, Sandrine TRINCAT)

Le Conseil,

A ADOPTÉ le budget primitif 2017 du service de l'assainissement et par chapitre.

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

<u>SECTION D'EXPLOITATION</u>	dépenses	1 106 468,38 €
	recettes	1 106 468,38 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

dépenses	659 603,83 €
recettes	659 603,83 €

Vote : 22 Pour

6 **Contre** (Ms RUBIN DELANCHY Lilian, Jean-Michel PASQUIER, Christophe PERY, Mmes NENNIG Laurence, FRACHON BOURQUI Isabelle, Sandrine TRINCAT)

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A DÉCIDÉ de maintenir, pour l'année 2017, les tarifs 2016 pour l'eau et l'assainissement soit :

- Eau : 1,16 € H.T
- Assainissement : 2,57 € TTC

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A DÉCIDÉ de maintenir, pour l'année 2017, les taux 2016 des trois taxes directes locales

- ✓ Taxe d'habitation : 11.76 %
- ✓ Foncier bâti : 12.29 %
- ✓ Foncier non bâti : 55 %

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A APPROUVÉ les subventions aux associations ci-dessous :

Service Scolaire

Nom de l'association	Subvention 2016	Subvention 2017	Observations
USEP	389 €	389 €	
Plaisir de Lire	300 €	300 €	
Association Ecole à l'Hôpital Sallanches	80 €	80 €	
AEHA Ass Ecole à l'Hôpital CHAL	80 €	80 €	
Sou des Ecoles / USEP de Marignier	3 500 € 9 250 € 0 €	3 355 € 7 030 € 1 728 €	671 élèves x 5 € Classe de mer 38x185 € Sorties des écoles Sortie Gripari 48 élèves x 36 €
Aumônerie du Collège	100 €	100 €	

Service Musique

Nom de l'association	Subvention 2016	Subvention 2017	Observations
Batterie-Fanfare - Fonctionnement - Salaires	2 000 € 10 500 € 1 192,27	2 000 € 11 000 € 214,12 €	Complément reliquat salaires 2016
Harmonie Municipale - Fonctionnement - Repas festival	2 000 € 52 x 25 € = 1 300 €	2 000 € 25 € par musicien	Selon nombre de présents communiqués x 25 €
Ecole de Musique - Salaires	40 000 €	47 300 €	

Service Affaires Culturelles

Nom de l'association	Subvention 2016	Subvention 2017	Observations
Association Culturelle Portugaise	162 €	170 € 1 500 €	Fonctionnement Participation loyer
Micro Môle	500 €	500 €	
Indigo	300 € 250 €	300 € 250 €	Histoire de l'art
Patchwork and Coffee	160 €	160 €	
Quartet-Théâtre - Participation loyer - Fonctionnement	6 700 € 740 €	6 700 € 740 €	

Service Sports

Nom de l'association	Subvention 2016	Subvention 2017	Observations
Archers de l'Arve	400 € 435 €	450 €	Exceptionnel – Achats supports cibles
Association Gymnique de l'Arve	1 600 €	1 400 €	
Marignier-Sports	5 000 €	5 000 €	
Tennis Club	1 155 €	1 200 €	

Libre écart			
Subv. except.	490 €	500 €	
Formation entraîneurs	400 €	400 €	
Organisation Môle'inette	100 €	100 €	
Arve Giffre Hand Ball	3 900 €	3 900 €	
Ski Club Thyez-Marignier	1 000 €	1 000 €	
Les Boules du Giffre	2 000 €	2 000 €	
Union Cycliste Thyez-Marignier (UCTM)	300 € 100 €	300 €	Fonctionnement Exceptionnel : Participation étape du tour
Tchoukball Club de Marignier	700 €	700 € 300 €	Tournoi national
Badminton	200 €	450 €	

Service Vie locale

Nom de l'association	Subvention 2016	Subvention 2017	Observations
Union des Commerçants	1 500 €	1 500 € 500 €	Exceptionnel- participation communication
Comité Jumelage	1 000 €	1 100 €	
Comité des Fêtes	2 000 €	2 000 € 1500 €	Grimpée du Môle- participation aux frais de secours
Association des Cibistes de l'Arve	170 €	170 €	
Donneurs de Sang	300 €	300 €	
Le Temps de Vivre	500 €	500 €	
SEMPERVIRENS	100 €	100 €	
Abeille Cool	100 € 400 €	100 € 1500 €	Fonctionnement Trail du Môle- participation aux frais de secours
Société de Pêche	700 €	700 €	

Société de Chasse	100 €	100 €	
R.A.F.	0 €	150 €	

Service Environnement

Nom de l'association	Subvention 2016	Subvention 2017	Observations
FRAPNA	34 €	34 €	
Société d'Economie Alpestre	48 €	48 €	

Service Action Sociale

Nom de l'association	Subvention 2016	Subvention 2017	Observations
FOL	40 €	40 €	
Déportés & internés 74 FNDIRP	50 €	50 €	
Combattants & prisonniers 74	50 €	50 €	
ANACR	150 €	150 €	
Union des Combattants AFN et autres conflits	270 €	270 €	
ONAC	250 €	250 €	

Les associations concernant la compétence sociale seront directement suivies par le CCAS à présent

Service Sécurité

Nom de l'association	Subvention 2016	Subvention 2017	Observations
Sapeurs pompiers	1 200 €	1 200 €	

Service Administration Générale

Nom de l'association	Subvention 2016	Subvention 2017	Observations
Amicale du Personnel	1 530 €	1 530 €	
Participation actions cinéma et piscine	346 €	346 €	

*Le Conseil,
à l'unanimité,*

A APPROUVÉ que la commune de Marignier accorde sa garantie, à hauteur de 100%, à l'OPH de Haute Savoie pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **985 800,00 €** souscrit par l'emprunteur auprès de la **Caisse des Dépôts et Consignations**.

Ce prêt constitué de 4 lignes du prêt est destiné à financer la construction de **10 logements locatifs sociaux** (7 PLUS et 3 PLAI) situés à Marignier-**Avenue de la Plaine**

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A APPROUVÉ que la commune de Marignier accorde sa garantie, à hauteur de 100 %, à l'OPH de Haute Savoie pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **211 212,00 €** souscrit par l'emprunteur auprès de la **Caisse des Dépôts et Consignations**.

Ce prêt constitué de 2 lignes du prêt est destiné à financer la construction de 2 logements locatifs sociaux PLS situés à Marignier-**Avenue de la Plaine**

Le Conseil,

A APPROUVÉ que la commune de Marignier accorde sa garantie, à hauteur de 100 %, à HALPADES pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de **2 857 452,00 €** souscrit par l'emprunteur auprès de la **Caisse des Dépôts et Consignations**.

Ce prêt constitué de 6 lignes du prêt est destiné à financer l'opération « Bois du Pont Ouest » de construction de 30 logements locatifs sociaux situés à Marignier-**Avenue du Stade**.

Vote : 22 Pour

6 Contre (*Ms RUBIN DELANCHY Lilian, Jean-Michel PASQUIER, Christophe PERY, Mmes NENNIG Laurence, FRACHON BOURQUI Isabelle, Sandrine TRINCAT*)

Le Conseil,

A APPROUVÉ les modalités d'intervention et de portage de l'EPF 74 pour la préemption du bien bâti cadastré section AA n°7 et situé dans la Z.I. de « Chez Millet », 154 rue des Rossés, d'une superficie de 2394 m²

A AUTORISÉ M. le Maire à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération

Vote : 22 Pour

6 Contre (*Ms RUBIN DELANCHY Lilian, Jean-Michel PASQUIER, Christophe PERY, Mmes NENNIG Laurence, FRACHON BOURQUI Isabelle, Sandrine TRINCAT*)

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A ABONDÉ le fonds air Bois d'un montant maximum de 500€.

A DÉCIDÉ de verser cette aide en complément de celle du SM3A selon les mêmes critères d'éligibilité mais réservée exclusivement aux habitations en résidences principales situées sur la commune de Marignier.

A PRÉCISÉ que l'ensemble des aides ne devra pas dépasser 70% du montant TTC

A ATTRIBUÉ cette aide à tous les dossiers reçus par le SM3A depuis le 1^{er} janvier 2017.

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer une convention avec le SM3A pour la mise en œuvre du dispositif.

Il est précisé qu'une somme de 20 000 € est affectée au Budget primitif 2017.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A ACCEPTÉ de signer la convention de partenariat entre la ville de Marignier et GRDF relative à la mise en place de mesures incitatives dans le cadre de l'application du PPA

A AUTORISÉ M le Maire à effectuer toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente

Le Conseil,

A ACCEPTÉ de céder, à la société KP PROMOTION la partie du chemin rural déclassée d'une superficie approximative de 200 m² au prix d'un euro.

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toute pièce se rapportant au dossier.

Vote : 21 Pour

7 Abstentions (*Ms RUBIN DELANCHY Lilian, Jean-Michel PASQUIER, Christophe PERY, Mmes NENNIG Laurence, FRACHON BOURQUI Isabelle, Sandrine TRINCAT, Christian DUPONT*)

Le Conseil,

A DÉCIDÉ de céder à la société KP PROMOTION une partie de la parcelle cadastrée section AP n°131 d'une contenance approximative de 500 m² au prix d'un euro

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toute pièce se rapportant à ce dossier.

Vote : 22 Pour

6 Abstentions (*Ms RUBIN DELANCHY Lilian, Jean-Michel PASQUIER, Christophe PERY, Mmes NENNIG Laurence, FRACHON BOURQUI Isabelle, Sandrine TRINCAT*)

Le Conseil,

A DÉCIDÉ de céder à la société KP PROMOTION les parties des parcelles cadastrées section AP n°180 et AO n°218 d'une contenance approximative de 305 m² au prix d'un euro.

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toute pièce se rapportant à ce dossier.

Vote : 22 Pour

6 Abstentions (*Ms RUBIN DELANCHY Lilian, Jean-Michel PASQUIER, Christophe PERY, Mmes NENNIG Laurence, FRACHON BOURQUI Isabelle, Sandrine TRINCAT*)

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A AUTORISÉ M le Maire à établir une servitude de passage à talon et véhicule sur la parcelle cadastrée section AK n° 62 au profit de la parcelle cadastrée section AK n°79.

A AUTORISÉ M. le Maire à réaliser une mise en copropriété de la parcelle cadastrée section AK n° 62 en lots à construire conformément au projet de construction envisagé (soit une maison médicale et 12 logements locatifs sociaux en 2 bâtiments sur sous-sol, avec stationnements extérieurs), à signer l'état de descriptif de division et à établir le règlement de copropriété.

A AUTORISÉ M le Maire à signer un bail emphytéotique portant sur 5018/10.000 èmes de lots à construire correspondant à la construction de 12 logements sociaux pour une surface utile approximative de 810 m² (surface habitable environ 733 m²), soit la totalité du bâtiment B, son sous-sol et 7 stationnements extérieurs avec l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA HAUTE SAVOIE d'une durée de 65 ans et pour un loyer canon de 65 €.

A AUTORISÉ M. le Maire à signer tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de la présente

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

Dans le cadre de son programme 2017, *Le SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE envisage de réaliser l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « Effacement des réseaux secs dans l'Avenue de la Mairie », en lien avec les travaux d'aménagement de mobilité douce, sur les berges du Giffre entre les deux ponts,*

A APPROUVÉ le plan de financement et sa répartition financière

- D'un montant global estimé à 214 563.00 euros TTC ;
- Avec une participation financière communale s'élevant à 141 817.00 euros TTC ;
- Et des frais généraux s'élevant à 6 437.00 euros TTC.

S'EST ENGAGÉ à verser au SYANE 80 % du montant des frais généraux (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 5 150 euros sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux.

Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

S'EST ENGAGÉ à verser au SYANE, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 113 454.00 euros TTC.

Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A APPROUVÉ l'établissement des ouvrages connexes des réseaux secs, tels que candélabres, chambres de tirage, armoires de comptage ... sur les parcelles communales AL 283, AK 142 et AL 137, parcelles riveraines de l'avenue de la Mairie et de l'avenue du Vieux Pont

A AUTORISÉ M. Le Maire à signer les conventions d'implantation des ouvrages sur le domaine privé de la commune et à conduire à bonne fin toutes les formalités induites.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A APPROUVÉ la vente du véhicule immatriculé 7308 XL 74 pour un montant de 5 600 euros à la société BOGEY VEHICULES UTILITAIRES (Bonneville -74)

A RADIÉ du patrimoine communal ce véhicule Isuzu 935-3 D immatriculé 7308 XL 74 dont la première mise en circulation date du 22 août 2002

A AUTORISÉ Monsieur Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour conduire à bonne fin cette vente.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A SOLLICITÉ une aide financière du SYANE dans le cadre de son appel à projets 2017 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, concernant l'école primaire du centre

S'EST ENGAGÉ à respecter les conditions du règlement de l'appel à projets 2017 pour la rénovation énergétique des bâtiments publics du SYANE

S'EST ENGAGÉ à laisser le bénéfice de ses certificats d'économie d'énergie au SYANE, conformément au règlement de l'appel à projets.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

Dans le cadre de la rénovation de l'école élémentaire du centre

A SOLLICITÉ en plus des demandes en cours une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre des Fonds européens FEDER selon le plan de financement présenté ci-dessous :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Maitrise d œuvre	143 600 €	Fonds européens FEDER	563 240 €
Rénovation énergétique	779 000 €	Etat /Dotation	50 000€
Rénovation logements	297 000 €	FDDT (demande en cours)	40 000 €
Accessibilité	169 500 €	Prêt CDC	1 000 000 €
Ravalement façades	190 500 €	Syane	80 000 €
TVA	315 920 €	Autofinancement	162 280 €
Total	1 895 520 €	Total	1 895 520 €

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A ACCEPTÉ de mettre à disposition du Conseil Départemental de la Haute-Savoie une salle communale située au 1^{er} étage de la mairie de Marignier 43, avenue de la Mairie pour assurer les permanences de l'assistante sociale les mardis matins de 8h45 à 12h

A ACCEPTÉ de leur mettre à disposition pendant une durée d'un an, à compter du jour de la signature de la convention, renouvelable chaque année par tacite reconduction. Toutefois, cette convention ne pourra être renouvelée plus de 10 fois.
Cette mise à disposition est réalisée à titre gracieux.

Le Maire,
Bertrand MAURIS-DEMOURIoux

Affiché du 10 mars 2017

au